

Mise en ligne : 4 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

TRANSPORTS ET REMORQUAGES AFRICAINS
(1928-1931),
Paris, Porto-Novo



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf
TRANSPORTS ET REMORQUAGES AFRICAINS
Société anonyme au capital social de cinq cent mille fr.
divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Société abonnée au timbre Avis d'autorisation inséré au <i>Journal officiel</i> du 23 novembre 1928

Statuts déposés en l'étude M^e Constantin, notaire à Paris

Siège social à Paris, 16, avenue Émile-Zola

ACTION DE CENT FRANCS entièrement libérée AU PORTEUR
Paris, le 31 déc. 1928

Un administrateur (à gauche) : Henri Le Folcalvez
Un administrateur (à droite) : Georges Tovalou-Quenum

Transports et remorquages africains
(*La Journée industrielle*, 17 novembre 1928)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet l'étude, la création, l'exploitation et le développement de ligne* de transports terrestres, maritimes fluviales et aériennes, et plus particulièrement l'exécution d'un service commercial et postal, subventionné ou non, entre divers ports de la côte ouest d'Afrique.

Le siège social est à Paris, 16, avenue Émile-Zola, avec siège administratif à Porto-Novo (Dahomey).

Le capital est de 500.000 fr., représenté par 500 actions A et 4.500 actions B de 100 fr. chacune, toutes souscrites en numéraire; ce capital pourra, dès à présent, être porté à 2 millions.

Les premiers administrateurs sont: MM. Henri Le Folcalvez, à Paris, 20, rue Clerc ; René Lorson, à Paris, 115, rue Saint-Dominique, et Georges Tovalou-Quenum ¹, négociant, à Paris, 16, avenue Émile-Zola.

(*Les Archives commerciales de la France*, 22 janvier 1929)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. dite TRANSPORTS ET REMORQUAGES AFRICAINS, siège social à Paris, 16, av. Émile-Zola), avec bureau administratif à Porto-Novo (Dahomey). — 27 déc. 1928. — *Annonces Parisiennes*.

Faillites

¹ Georges Tovalou : neveu du roi Behanzin. Docteur ès lettres et avocat à la Cour d'appel de Paris, engagé volontaire en 1914. En 1923, il obtient du gérant d'un restaurant de Montmartre qui l'avait expulsé à la demande de touristes américains (*Le Matin*, 19 octobre 1923).

(*La Journée industrielle*, 23 avril 1931, p. 7, col. 5)

Société de Transports et Remorquages Africains, société anonyme 600.000 francs, dont le siège est à Paris, avenue Émile-Zola. Juge-comm. : M. M. Regnard.

Société de Transports et remorquages africains
(*La Journée industrielle*, 13 novembre 1931)

Un récent jugement vient de prononcer, pour cause d'insuffisance d'actif, la clôture des opérations de faillite de cette société anonyme au capital de 500.000 fr. et dont le siège était à Paris, 16, avenue Émile-Zola.
